

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 722

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

433 822 749 RCS Nancy.

A S TECHNOLOGIES.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 39000 EUR.

Adresse : 2 - 4, rue Jean Lamour, 54630 Richardménil.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ AS TECHNOLOGIES PAR LA SOCIÉTÉ D.SOFT Aux termes d'un acte sous seing privé en date à RICHARDMENIL (54630), du 27 juin 2017, les sociétés : D.SOFT, SARL au capital de 200.000 €, dont le siège social est sis à RICHARDMENIL (54630), 2-4 Rue Jean Lamour - Artiparc, immatriculée au RCS de Nancy sous le n°402 740 047, Et AS TECHNOLOGIES, SARL au capital de 39.000 €, dont le siège social est sis à RICHARDMENIL (54630), 2-4 Rue Jean Lamour, immatriculée au RCS de Nancy sous le n°433 822 749, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société AS TECHNOLOGIES par la société D.SOFT, sur la base de ses comptes arrêtés au 31/12/2016, l'actif et le passif de la Société AS TECHNOLOGIES dont la transmission est prévue à la société D.SOFT, s'élèvent respectivement à 307.079 € pour son actif et à 87.676 € pour son passif faisant ressortir un actif net de 219.403 €. L'opération prendrait effet au 01/01/2017, date d'effet rétroactif fixée par les parties, les opérations de la Société AS TECHNOLOGIES depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société D.SOFT. La rémunération de l'apport consistera en l'attribution de 7750 parts sociales nouvelles d'une valeur de 100€ unitaire dont 15,373€ de valeur nominale, lesquelles parts seront créées dans le cadre d'une augmentation de son capital social par la société DSOFT d'un montant de 119.140,75 €. Compte tenu des valeurs d'apport et de l'augmentation de capital, la prime de fusion s'élèverait à 100.262,25 €. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés du projet de fusion. Les créanciers des sociétés AS TECHNOLOGIES et D.SOFT dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion du 27 juin 2017 a fait l'objet pour les sociétés AS TECHNOLOGIES et D.SOFT d'un dépôt le 11 juillet 2017 au greffe du tribunal de commerce de NANCY. Le gérant des sociétés D.SOFT et AS TECHNOLOGIES.